

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mille vingt trois

Le 25 septembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 15 septembre 2023

Date d'affichage 15 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 28

Votants 31

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Marc DURAN, Justine PREVEL-LAVERGNE, Christophe HEBERT, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE, Allan BERTU et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Yann DRUET, Jean-Pierre BOUILLON et Nadia DAMART **avaient respectivement donné pouvoir à :** Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC et Martine LHERMENIER.

Absents excusés : Yann DRUET, Jean-Pierre BOUILLON, Ayhan AYDAR, Nadia DAMART et Virginie DALY.

Secrétaire de séance : Aminthe RENOUF et Allan BERTU.

N° 2023-088 – PROJET SANTE-NUTRITION – AVENANT N°2 A LA CONVENTION N°20210616-010 SIGNEE AVEC L'ETAT, RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION « PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX » AU TITRE DE LA MESURE 13B DU PLAN DE RELANCE

Lors de sa séance du 31 mai 2021, le conseil municipal d'Ifs a approuvé la mise en œuvre pluriannuelle du projet Santé-Nutrition de la Ville ainsi que son plan de financement et autorisé Monsieur le Maire à solliciter, un financement auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (D.R.A.A.F) de Normandie, au titre de la mesure 13B du plan de relance.

Pour la réalisation de ce projet sur la période du 21 mai 2021 au 31 décembre 2023, la Ville s'est vue attribuer une subvention de l'Etat à hauteur de 23 200 € à la suite de l'appel à projets initié au titre de cette mesure 13B du plan « France Relance » visant à soutenir les « Projets Alimentaires Territoriaux ».

En outre, le 21 février 2022, le conseil municipal a approuvé la signature d'un premier avenant de la convention attributive de subvention, signée le 26 août 2021 entre la Ville et l'Etat, faisant état d'une modification des modalités de versement de la subvention fixées à l'article 4 de la convention initiale.

L'article 10 de ladite convention prévoit que l'opération soit terminée au 31 décembre 2023 au plus tard. Or, sur proposition de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Normandie, le calendrier d'application de la convention est modifié comme le prévoit l'article 7. Le délai d'achèvement de l'opération peut ainsi être prolongé jusqu'au 31 juillet 2024 permettant ainsi de compléter la mise en place des actions proposées dans le cadre de cette convention.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le projet d'avenant n°2 à la convention N°20210616-010 relative à l'attribution d'une subvention de l'Etat pour la mise en œuvre du projet Santé-Nutrition de la Ville d'Ifs et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cet avenant prorogeant la durée initiale.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret 2018-514 du 25 juin 2018 régissant les subventions octroyées par l'Etat ;

VU le plan « France Relance » initié par l'Etat, et notamment sa mesure 13B visant à soutenir les Projets Alimentaires Territoriaux ;
VU le Projet Alimentaire Territorial (P.A.T.) de Caen Normandie Métropole ;
VU la délibération 2021-046 du conseil municipal en date du 31 mai 2021 relative à la demande de subvention dans le cadre l'appel à projets « Investissements dans le cadre des Projets alimentaires territoriaux » lancé par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (D.R.A.A.F.) de Normandie ;
VU la délibération 2022-008 du conseil municipal en date du 21 février 2022 portant sur la signature de l'avenant n°1 relatif aux conditions de versements de la subvention ;
VU la convention attributive de subvention n°20210616-010 signée le 26/08/2021 entre la Ville et l'Etat et son avenant n°1 signée le 26 août 2021 ;
VU le projet d'avenant n°2 à la convention pré-citée ;
VU l'avis de la commission réunie « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique », réunie le 22 septembre 2023 ;

CONSIDERANT que la convention précitée prévoit, en son article 10, que l'opération bénéficiant de la subvention doit être réalisée avant le 31 décembre 2023 ;

CONSIDERANT que la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de Normandie a proposé de modifier le calendrier d'exécution de l'opération en décalant cette date d'achèvement au 31 juillet 2024 ;

CONSIDERANT que ce délai supplémentaire va permettre de compléter la mise en œuvre des actions proposées dans le cadre de cette convention ;

CONSIDERANT que le projet d'avenant à la convention attributive précitée organise ces nouvelles modalités d'achèvement de la convention, relatives à cette prorogation ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Préfet de la Région Normandie l'avenant n°2 à la convention N°20210616-010 relative à l'attribution de la subvention « Projets Alimentaires Territoriaux » au titre de la mesure 13B du Plan de Relance.

Ifs, le 25 septembre 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRÉ



Rendue exécutoire le : 27/09/2023

Affichée le : 27/09/2023

Acte à classer**2023-088**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-09-27T14-16-05.00 (MI247770935)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20230926-2023-088-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Projet Santé-Nutrition - Avenant n.2 à la convention N.20210616-010 signée avec l'état, relative à l'attribution de la subvention " Projets Alimentaires Territoriaux " au titre de la mesure 13B du Plan de Relance

Date de décision : 26/09/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communesIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : [2023-088.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[7a.Avenant2_ifs.PDF](#)

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/09/23 à 12:59

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 27/09/23 à 14:16

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 27/09/23 à 14:22

